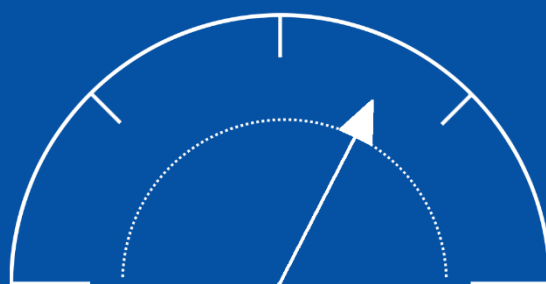


LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 20 – décembre 2022



Après trois mois de stabilité par rapport à 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés au mois de novembre (8 980 dossiers) baisse à nouveau de -4% comparativement à celui de novembre 2021. En cumul depuis le début de l'année, la diminution est de -7%.

Comme les mois précédents, les désignations de banques au titre du droit au compte restent stables en comparaison de 2021.

Poursuivant leur trajectoire de normalisation par rapport à l'année 2019, les flux de nouvelles inscriptions sur le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) dépassent très légèrement ce mois-ci ceux observés en novembre 2019 (+0,7%). Ils sont cependant toujours en diminution si l'on compare leur cumul sur les onze premiers mois de 2022 et de 2019 (-6%). Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC) sont de nouveau très inférieures à celles enregistrées en 2019.

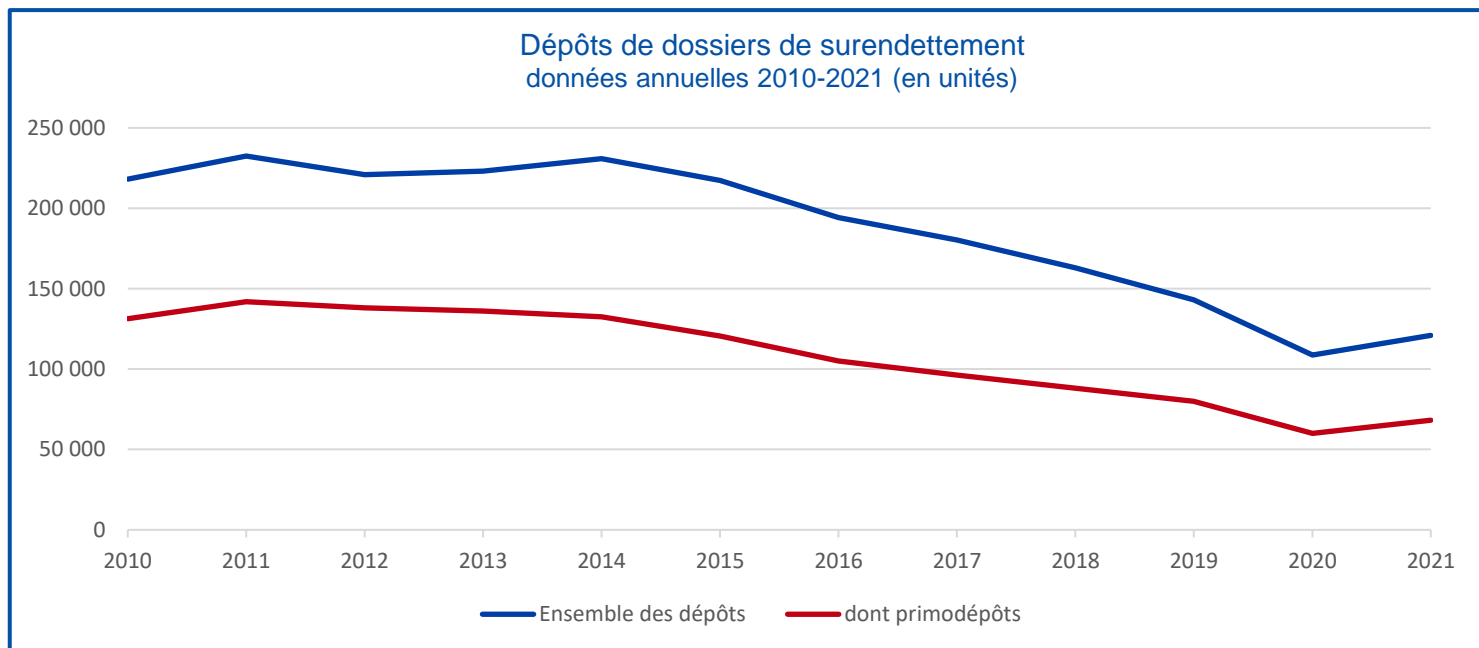
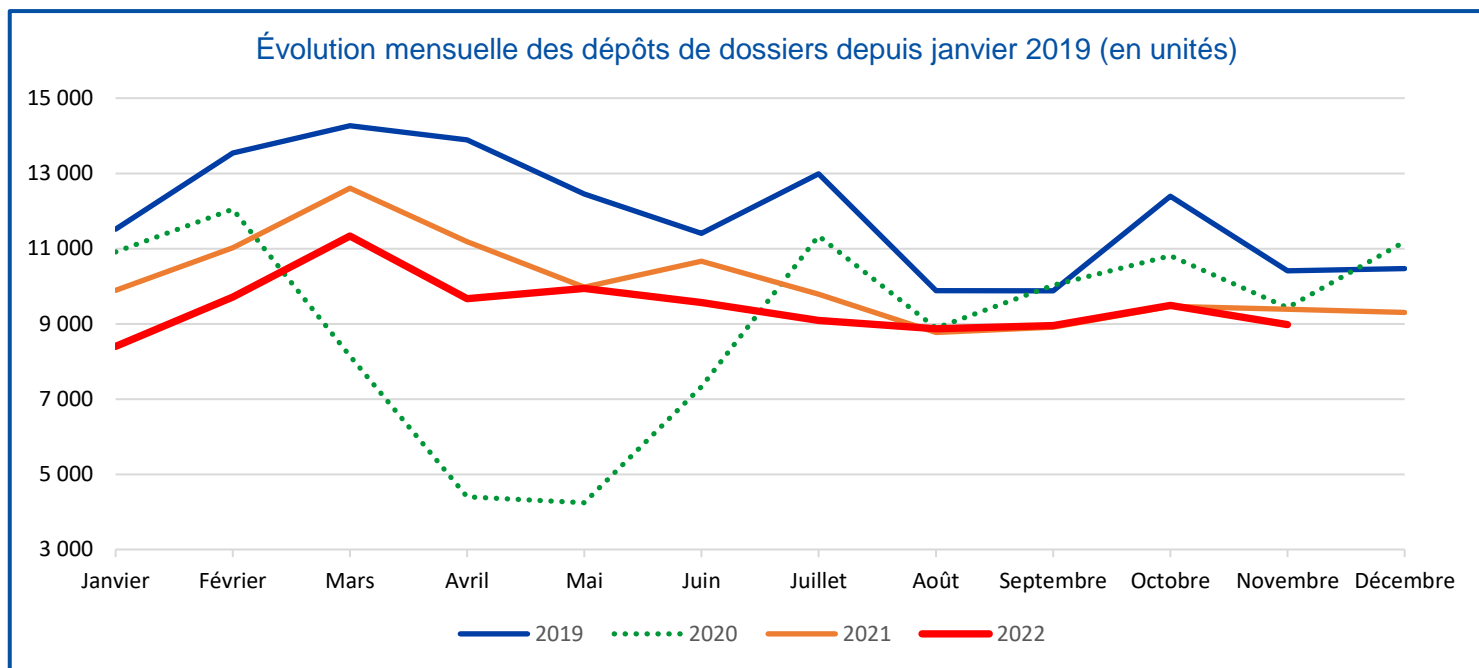
Enfin, le volume des demandes adressées à la Banque de France sur des sujets d'inclusion financière *via* son accueil multicanal continue sa progression (+28% par rapport au mois de novembre 2021 et +9% en cumul annuel). Il en est de même du nombre de visiteurs uniques du site Internet www.banque-france.fr (espace particuliers), qui demeure en hausse depuis le début de l'année (2 079 553 depuis le mois de janvier, dont 262 444 sur le seul mois de novembre).

ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

	Novembre 2021	Novembre 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin novembre)	Cumul 2022* (à fin novembre)	Évolution du cumul 2022/2021
Dossiers déposés	9 389	8 980	-4%	111 672	104 004	-7%

* Données provisoires

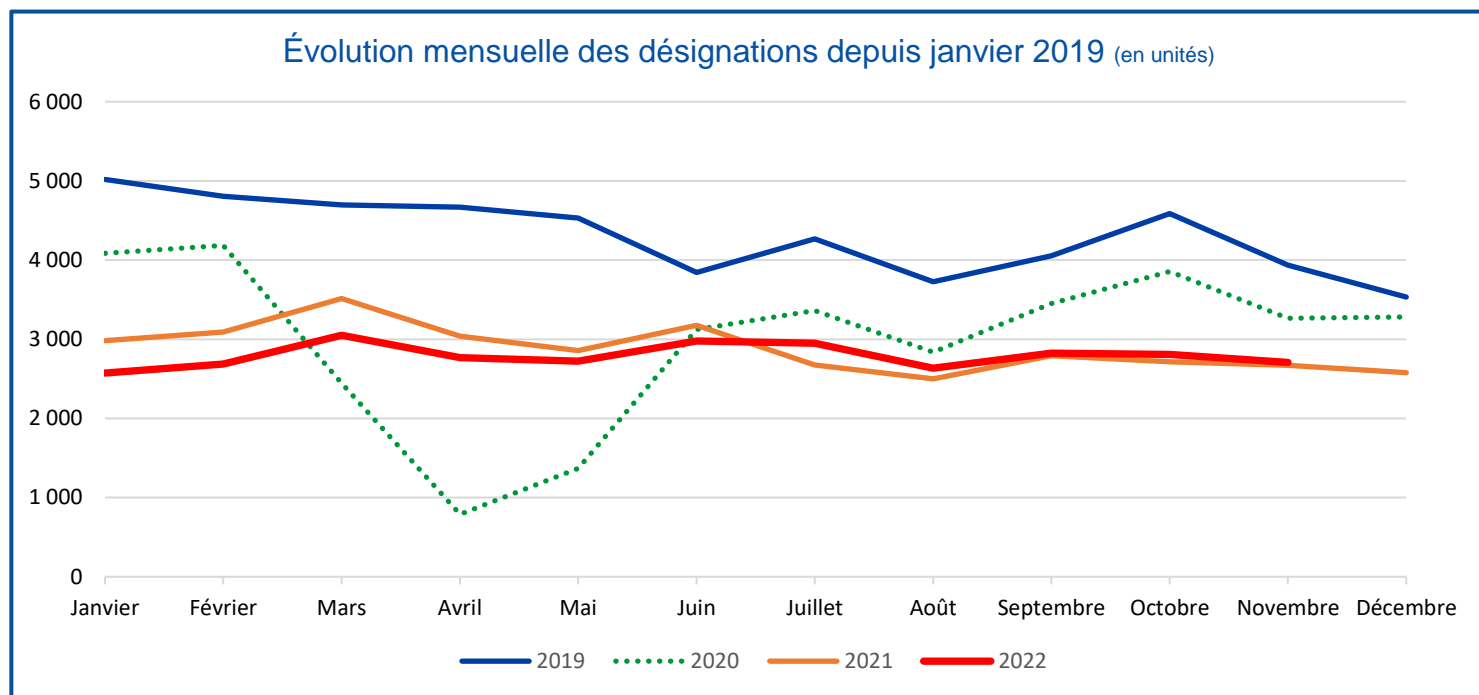


Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.

2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

Novembre 2021	Novembre 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin novembre)	Cumul 2022* (à fin novembre)	Évolution du cumul 2022/2021
2 669	2 706	1%	32 017	30 705	-4%



Informations sur le droit au compte accessibles [ici](#).

3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultations

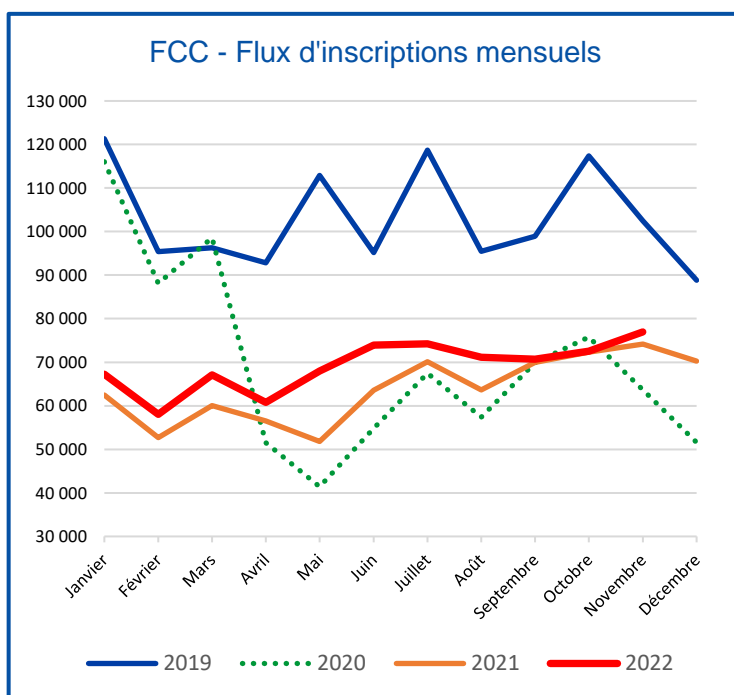
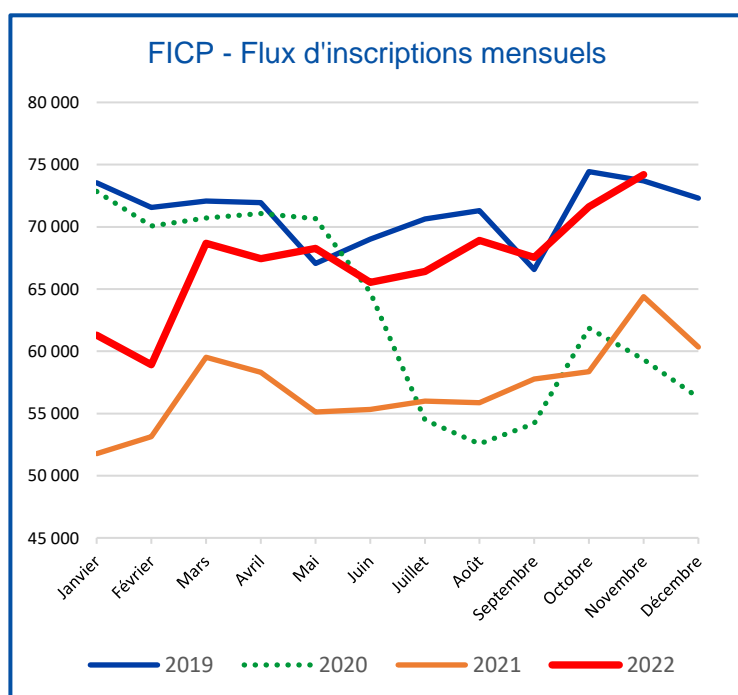
Le FCC et le FICP

Le **fichier central des chèques** (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

Le **fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.

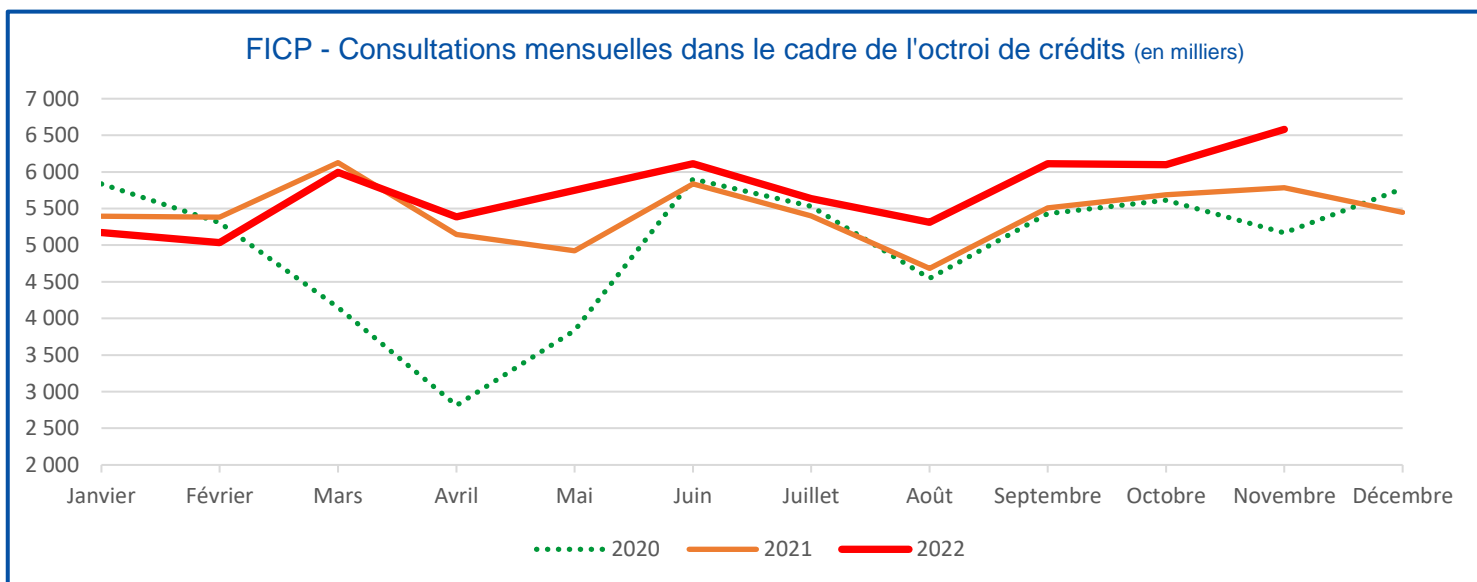
Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

	Novembre 2021	Novembre 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin novembre)	Cumul 2022* (à fin novembre)	Évolution du cumul 2022/2021
Inscriptions au FICP dont incidents de paiement	64 386 55 621	74 198 65 733	15% 18%	625 548 516 926	738 784 640 425	18% 24%
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire	74 165 66 323 7 548	76 956 67 155 9 461	4% 1% 25%	697 227 609 081 84 805	760 537 659 189 97 618	9% 8% 15%



Flux de consultations obligatoires dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

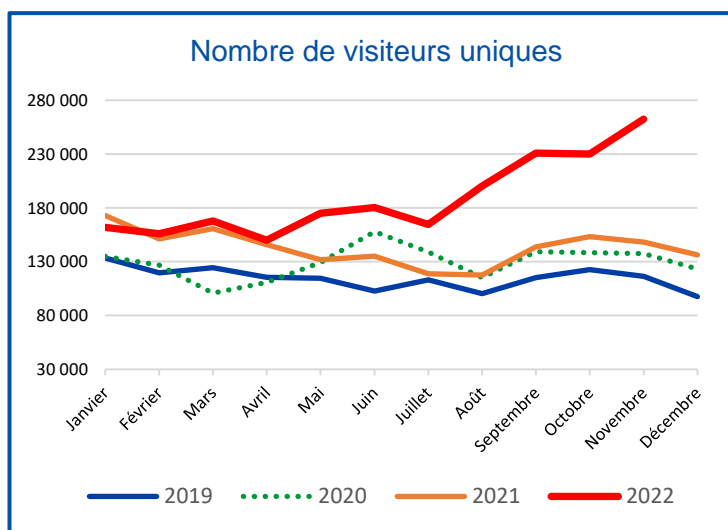
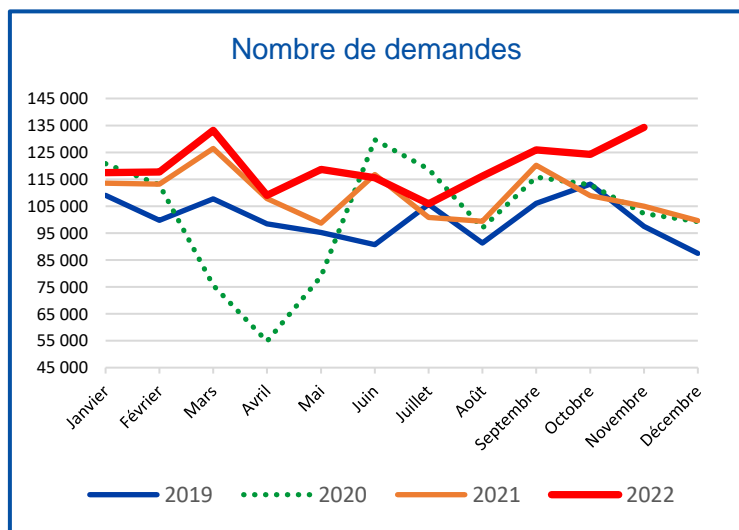
	Novembre 2021	Novembre 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin novembre)	Cumul 2022* (à fin novembre)	Évolution du cumul 2022/2021
Consultations du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers	5 783 596	6 581 421	14% -29%	59 873 7 879	63 194 6 736	6% -15%



Informations sur les fichiers d'incidents accessibles [ici](#)

4. Personnes informées / accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

	Novembre 2021	Novembre 2022*	Évolution mensuelle 2022/2021	Cumul 2021 (à fin novembre)	Cumul 2022* (à fin novembre)	Évolution du cumul 2022/2021
Nombre de demandes (écrites, téléphoniques, visites physiques)	104 983	134 254	28%	1 210 568	1 318 005	9%
Nombre de visiteurs uniques sur l'espace particuliers-inclusion financière du site www.banque-france.fr (somme cumulée des visiteurs uniques quotidiens)	148 345	262 444	77%	1 579 557	2 079 553	32%



Informations sur l'inclusion financière disponibles [ici](#)

ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers considérés recevables par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en % des situations de surendettement recevables)

	T3 – 2021	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 – 2022	T3 – 2022*	2020	2021
Dossiers recevables dont dossiers suivis par un travailleur social	27 300 50,2	26 682 48,6	25 328 47,1	26 399 49,6	25 730 49,3	105 184 47,8	112 968 48,6
Cause de surendettement							
Licenciement/chômage	22,1	21,3	21,4	21,1	20,6	23,2	22,8
Maladie/accident/invalidité	14,5	14,5	14,6	14,7	15,5	15,2	14,3
Séparation/divorce	13,9	14,3	13,7	13,9	13,4	15,1	14,2
Décès d'un membre de la cellule familiale	3,2	3,2	3,1	2,9	3,0	3,2	3,1
Baisse des ressources	22,8	23,1	23,1	22,8	21,9	22,5	22,9
Autres	23,6	23,6	24,1	24,5	25,6	20,9	22,7

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	T3 – 2021	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 – 2022	T3 – 2022*	2020	2021
Répartition par sexe							
Hommes	46,1	46,0	46,1	45,9	45,8	46,2	46,3
Femmes	53,9	54,0	53,9	54,1	54,2	53,8	53,7
Répartition par âge							
De 18 à 34 ans	22,4	22,4	22,6	22,0	22,5	21,4	22,3
De 35 à 54 ans	47,7	47,6	47,7	47,9	46,8	49,2	48,5
55 ans et plus	29,9	29,9	29,8	30,1	30,7	29,4	29,1

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Situation au regard du logement

(En % du nombre de situations de surendettement recevables)

	T3 – 2021	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 – 2022	T3 – 2022*	2020	2021
Locataires	75,1	74,7	75,0	75,9	75,2	74,4	75,0
Propriétaires et propriétaires accédants	9,9	10,2	9,7	9,3	9,1	11,4	10,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	15,0	15,1	15,3	14,8	15,7	14,2	14,8

Sources : Banque de France

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

* Données provisoires

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de situations de surendettement recevables)

	T3 – 2021	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 – 2022	T3 – 2022*	2020	2021
Ressources (R) < seuil de pauvreté	53,4	51,8	51,7	52,7	50,5	54,3	53,6
Seuil de pauvreté < (R) < revenu médian	39,1	39,6	39,4	39,2	40,6	38,0	38,5
R ≥ revenu médian	7,6	8,6	8,9	8,1	8,9	7,7	7,9

Sources : Banque de France

Notes : Le niveau de vie d'un ménage correspond à ses ressources mensuelles nettes par unité de consommation ; Pour un ménage d'une personne, le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian sont respectivement de 1 102 et 1 837 euros en 2021.

* Données provisoires

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des situations recevables

(En % des situations de surendettement concernées par chaque catégorie de dettes)

	T3 – 2021	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 – 2022	T3 – 2022*	2020	2021
Dettes immobilières	12,4	12,7	12,2	11,3	11,1	14,5	12,7
Dettes à la consommation	70,2	71,7	72,4	70,8	71,5	74,5	71,5
Dettes de charges courantes	78,2	77,0	76,9	77,5	77,4	78,2	77,8
Autres dettes	71,7	72,1	72,3	73,1	72,1	73,0	72,1

Sources : Banque de France

Note : Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes.
Note de lecture : au 4^{ème} trimestre 2021, 12,7% des dossiers recevables comportent au moins une dette immobilière.

* Données provisoires

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles [ici](#).

ANNEXE – DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT ET LE TYPE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE AU PROFIT DES PERSONNES SURENDETTÉES

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	Octobre 2022	Novembre 2022*	Cumul de janvier à novembre		2021
			2021	2022*	
Dossiers déposés	9 490	8 980	111 672	104 004	120 975
Dossiers recevables	8 381	7 816	102 658	93 654	112 190
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	9 868	9 272	119 627	108 374	130 094
Dossiers irrecevables (A)	5,8%	5,5%	4,4%	5,1%	4,5%
Mesures de rétablissement personnel (B)	36,6%	36,8%	39,8%	38,0%	39,7%
Mesures imposées suite RP sans LJ	36,3%	36,6%	39,5%	37,7%	39,4%
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
Mesures de réaménagement des dettes (C)	50,5%	50,1%	49,4%	49,9%	49,4%
Plans conventionnels perennes	2,8%	3,0%	3,4%	3,1%	3,3%
Plans d'attente	3,7%	4,0%	4,6%	4,1%	4,6%
Mesures perennes	34,9%	34,1%	33,2%	33,6%	33,2%
Mesures d'attente	9,1%	9,1%	8,3%	9,0%	8,3%
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	7,1%	7,7%	6,4%	7,0%	6,4%
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	1 954	1 977	22 641	21 273	24 456

* Données provisoires

Source : Banque de France

En novembre 2022, 8 980 dossiers ont été déposés auprès des commissions de surendettement, celles-ci en ayant traité 9 272 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Fin août 2022, 64 218 primodépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, représentant 56,5 % de l'ensemble des dépôts sur la période.

Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018

